PROGRAMMES D'ÉTUDES CONDUISANT

AU DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Février 2024





### **Coordination et rédaction**

Direction de la formation générale et préuniversitaire Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail Sous-ministériat des affaires collégiales et des interventions régionales

### **Pour information**

Renseignements généraux Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière, 21<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 5A5 Téléphone : 418 266-1337

Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec Ministère de l'Enseignement supérieur

ISSN 2291-1952 (en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

## Mises à jour du document

### Février 2024

Modifications apportées à la section II :

- o p. 6 : ajout du programme d'études 410.G0 qui remplacera les programmes d'études 410.B0, 410.D0 et 412.A0 à partir de l'automne 2026;
- o p. 6 : ajout du programme d'études 145.D0 qui remplacera le programme d'études 145.A0 à partir de l'automne 2025;
- o p. 7 : retrait de la condition particulière d'admission de mathématique du programme d'études 154.A0 pour l'automne 2024;
- o p. 10 : ajout du programme d'études 574.C0 qui remplacera le programme d'études 574.B0 à partir de l'automne 2025;
- o p. 12 : changement de titre pour le programme d'études 160.A0;
- o Abolition du programme d'études 581.B0 à partir de l'automne 2023.

#### Modifications apportées à l'annexe II :

- o p. 68 : ajout d'un code de cours inactifs de la FGJ;
- o p. 69 : ajout de codes de cours actifs et inactifs de la FGJ.

#### Modification apportée à l'annexe III:

o p. 72 : modification apportée au *Régime pédagogique de l'éduction préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.* 

### Décembre 2022

Modifications apportées à la section II :

- o p. 5: ajout du programme d'études 200.Z1 qui remplacera le programme d'études 200.Z0 en 2024;
- o p. 5: ajout du programme d'études 700.A1 qui remplacera le programme d'études 700.A0 en 2025;
- o p. 9 : ajout des programmes d'études 243.F0 et 243.H0 qui remplaceront le programme d'études 243.B0 et ses 3 voies de spécialisation en 2024;
- o p. 9 : ajout du programme d'études 243.G0 qui remplacera le programme d'études 243.A0 en 2024;
- o p. 9: retrait de la condition particulière d'admission du programme d'études 241.B0;
- o p. 9: changement de titre pour le programme 241.C0;
- o p. 12 : ajout du programme d'études 322.A1 qui remplacera le programme d'études 322.A0 en 2024;
- o p. 13 : ajout du programme d'études 388.A1 qui remplacera le programme d'études 388.A0 en 2024.

### Modifications apportées à l'annexe II :

- o p. 33 : ajout d'un code de cours actifs de la FGA;
- o pp 43 à 56 : les cours de la FGA qui correspondent aux programmes de mathématique de la 5<sup>e</sup> secondaire ont été fermés le 31 août 2022. Ils ont donc été déplacés dans la colonne de codes inactifs. Cependant, lorsqu'ils sont associés à l'une des séquences CST, TS ou SN, ils se retrouvent dans les deux colonnes.

## **Table des matières**

Section I	Conditions générales d'admission
Section II	Conditions particulières d'admission
Annexe I	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir les conditions particulières d'admission
Annexe II	Liste des codes de cours de Charlemagne de la formation générale
	des jeunes et de la formation générale des adultes1
Annexe III	Exigences en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires

## Section I

Conditions générales d'admission

Règlement sur le régime des études collégiales (Chapitre C-29, r.4).

2. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études secondaires qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre.

- 2.1. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études professionnelles qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre et qui a accumulé le nombre d'unités alloué par le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ou par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes pour l'apprentissage des matières suivantes :
  - 1° langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire;
  - 20 langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire;
  - 3° mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire.

Est également admissible à un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études professionnelles qui satisfait aux conditions d'admission établies par le ministre. Ces conditions sont établies, pour chaque programme d'études, en fonction de la formation professionnelle acquise à l'ordre d'enseignement secondaire, de manière à assurer la continuité de la formation.

2.2. Malgré les articles 2 et 2.1, un collège peut admettre à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui possède une formation qu'il juge équivalente.

Un collège peut également admettre à un tel programme d'études la personne qui possède une formation et une expérience qu'il juge suffisantes et qui a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 24 mois.

2.3. Un collège peut admettre sous condition à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui, n'ayant pas accumulé toutes les unités requises par le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ou par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, s'engage à accumuler les unités manquantes durant sa première session.

Il en est de même lorsque le titulaire du diplôme d'études professionnelles n'a pas accumulé toutes les unités allouées pour l'apprentissage des matières mentionnées aux paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 2.1.

Toutefois, ne peut être admise sous condition, la personne qui doit accumuler plus de 6 unités manquantes ou qui, ayant déjà été admise sous condition, a fait défaut de respecter ses engagements.

3. Un collège ne peut subordonner l'admissibilité à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales à la réussite de cours spécifiques de l'enseignement secondaire autres que ceux requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles, ceux prévus pour l'apprentissage des matières visées, selon le cas, aux paragraphes 1° à 3° du premier alinéa de l'article 2.1 ou ceux exigés à titre de conditions particulières d'admission à un programme d'études établies par le ministre1.

Voir la section II du présent document.

4.1. Le collège peut, dans tous les cas, rendre obligatoires des activités de mise à niveau déterminées par le ministre, dans le but de satisfaire aux conditions d'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales ou à une attestation d'études collégiales.

Le collège peut également rendre obligatoires des activités, des parcours de formation et des cheminements d'études, déterminés par le ministre, dans le but de favoriser la réussite d'une personne dans l'un de ces programmes.

Le ministre détermine les objectifs et standards de chacune de ces activités. Il peut déterminer tout ou partie des activités d'apprentissage visant l'atteinte de ces objectifs et standards.

Ces activités donnent droit aux unités déterminées par le ministre mais ne peuvent cependant être prises en compte pour l'obtention du diplôme d'études collégiales ou d'une attestation d'études collégiales.

Le Règlement sur le régime des études collégiales peut être consulté à l'adresse suivante : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/c-29,%20r.%204

#### Notes:

**CEES** 

Le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES) est reconnu équivalent au diplôme d'études secondaires (DES) pour l'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales. Le titulaire du CEES est réputé satisfaire aux conditions générales d'admission énoncées à l'article 2 du RREC, à l'exception de celle en langue seconde de la 5<sup>e</sup> secondaire.

Les personnes ayant réussi les tests GED dans une autre province canadienne ou aux États-Unis, sont admissibles sur la base de la formation jugée équivalente (premier alinéa de l'article 2.2 du RREC), puisque les tests sont définis sur une base correspondante partout en Amérique du Nord et sont administrés par une autorité centrale à Washington. Pour l'analyse du dossier de chaque candidat, l'établissement devra se référer au « GED report » dans lequel sont consignées les informations relatives aux tests passés et réussis.

Puisque le CEES et les tests GED n'attestent pas d'un niveau de maîtrise en langue seconde, le collège pourra demander la réussite d'un cours de mise à niveau en langue seconde, en application de l'article 4.1 du RREC, dans le cas où un candidat ne maîtriserait pas celle-ci suffisamment pour réussir ses études collégiales.

Activité de mise à niveau et activités favorisant la réussite

Les objectifs et standards des <u>activités de mise à niveau et des activités favorisant la réussite</u> peuvent être consultés sur le site Internet du Ministère.

## Section II

**Conditions particulières d'admission** 

	Programmes d'études			Conditions particulières d'admission aux études collégiales <sup>1</sup>												
				TS ou SN <sup>3</sup> 4 <sup>e</sup>	TS ou SN <sup>3</sup> 5 <sup>e</sup>	ST ou ATS <sup>4</sup> 4 <sup>e</sup>	STE ou SE <sup>5</sup> 4 <sup>e</sup>	Chim. 5 <sup>e</sup>	Phys. 5 <sup>e</sup>	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres <sup>6</sup>					
PROGRAMM	ES D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES															
200.B1 200.D1 200.Z1	Sciences de la nature Sciences de la nature – Langue seconde enrichie Sciences de la nature – Cheminement du Baccalauréat International				х			х	х	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534						
200.C1	Sciences, informatique et mathématique				х			х	х	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534						
300.A1 300.B1 300.C1 300.D1	Sciences humaines Sciences humaines – Premières Nations Sciences humaines – Langue seconde enrichie Sciences humaines – Inuits	х			X <sup>7</sup>					Mathématique 416 Mathématique 526 <sup>7</sup>						
300.Z0	Sciences humaines – Cheminement du Baccalauréat International		Χо	u X	X8					Mathématique 514 Mathématiques 526 <sup>8</sup>						
500.A1 500.B1 500.C1	Arts, lettres et communication Arts, lettres et communication – Premières Nations Arts, lettres et communication – Inuits															
500.Z0	Arts, lettres et communication – Cheminement du Baccalauréat International		Хо	u X	X8					Mathématique 514 Mathématiques 526 <sup>8</sup>						
501.A0	Musique															
506.A0	Danse															
510.A0	Arts visuels															
700.A0/700.A1	Sciences, lettres et arts				х			х	Х	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534						
700.B0	Histoire et civilisation	Х			X <sup>7</sup>					Mathématique 416 Mathématique 526 <sup>7</sup>						
700.Z0	Cheminement multidisciplinaire du Baccalauréat International		Хо	u X	X <sub>9</sub>		Х			Mathématique 514 Mathématique 526 <sup>8</sup> Sciences physiques 436						

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> S'ajoutent aux conditions de la section I.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mathématique, séquence Culture, société et technique

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4<sup>e</sup> secondaire

Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4e secondaire

<sup>6</sup> Lorsque des conditions sont précisées sous cette colonne, elles s'ajoutent aux conditions générales d'admission et, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs 0PU2, 0PU3 et 0PU4.

<sup>8</sup> Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs 02A5, 02A6 et 02A7 du cheminement du Baccalauréat International.

<sup>9</sup> Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs 02A2, 02A3, 02A4, 02AA, 02AB, 02AC, 02A5, 02A6 et 02A7 du cheminement du Baccalauréat International.

	Conditions particulières d'admission aux études collégiales <sup>1</sup>												
	Programmes d'études			TS ou SN <sup>2</sup> 4e	SN <sup>3</sup>	ST ou ATS <sup>4</sup> 4 <sup>e</sup>	STE ou SE <sup>5</sup> 4e	Chim. 5 <sup>e</sup>	Phys. 5 <sup>e</sup>	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres <sup>6</sup>		
PROGRAI	MMES D'ÉTUDES TECHNIQUES												
Secteur 0	1 : Administration, commerce et informatique												
384.A0	Techniques de recherche et de gestion des données	Х								Mathématique 514			
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion		Хо	u X						Mathématique 436			
410.D0	Gestion de commerces	Х								Mathématique 436			
410.F0	Technique de services financiers et d'assurances												
410.G0	Techniques d'administration et de gestion												
412.A0	Techniques de bureautique												
420.B0	Techniques de l'informatique		Хо	u X						Mathématique 436			
Secteur 0	2 : Agriculture et pêches												
145.A0	Techniques de santé animale	Х					Х			Mathématique 514 Sciences physiques 436			
145.D0	Techniques de santé animale						X			Sciences physiques 436			
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole												
153.A0	Technologie des productions animales												
153.C0	Paysage et commercialisation en horticulture ornementale : 3 voies de spécialisation	х								Mathématique 436			
153.D0	Technologie du génie agromécanique												
153.F0	Technologie de la production horticole agroenvironnementale												
155.A0	Techniques équines : 4 voies de spécialisation												
231.A0	Techniques d'aquaculture	Х					Х			Mathématique 426 Sciences physiques 436			
231.B0	Technologie de la transformation des produits aquatiques						Х			Sciences physiques 436			

	Conditions partice							iculières d'admission aux études collégiales <sup>1</sup>								
	Programmes d'études	CST <sup>2</sup> 4 <sup>e</sup>	CST <sup>2</sup> 5 <sup>e</sup>	TS ou SN <sup>3</sup> 4 <sup>e</sup>	TS ou SN <sup>3</sup> 5 <sup>e</sup>	ST ou ATS <sup>4</sup> 4 <sup>e</sup>	STE ou SE <sup>5</sup> 4e	Chim. 5 <sup>e</sup>	Phys. 5 <sup>e</sup>	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres <sup>6</sup>					
Secteur C	03 : Alimentation et tourisme															
154.A0	Technologie des procédés et de la qualité des aliments						X			Sciences physiques 436						
414.A0	Techniques de tourisme : 3 voies de spécialisation	Х								Mathématique 416						
414.BO	Techniques du tourisme d'aventure															
430.A0	Techniques de gestion hôtelière															
430.B0	Gestion d'un établissement de restauration															
Secteur 0	04 : Arts															
551.A0	Techniques professionnelles de musique et chanson : 3 voies de spécialisation															
551.B0	Technologies sonores															
561.B0	Danse - Interprétation : 2 voies de spécialisation										X <sup>10</sup>					
561.C0	Interprétation théâtrale															
561.D0	Arts du cirque : 2 voies de spécialisation															
561.F0	Production scénique : 2 voies de spécialisation															
570.C0	Techniques de design industriel	х				х				Mathématique 436 Physique 534						
570.D0	Techniques de design de présentation															
570.E0	Techniques de design d'intérieur															
570.F0	Photographie															
573.A0	Techniques de métiers d'art : 9 voies de spécialisation															
Secteur C	D5 : Bois et matériaux connexes															
233.B0	Techniques du meuble et d'ébénisterie : 2 voies de spécialisation															

Selon la voie de spécialisation, avoir réussi les cours de la 5<sup>e</sup> secondaire des programmes Arts-études en danse classique ou en danse contemporaine, ou posséder une formation jugée équivalente.

						Conditions particulières d'admission aux études collégiales <sup>1</sup>												
	Programmes d'études	CST <sup>2</sup>	CST <sup>2</sup> 5 <sup>e</sup>	TS ou SN <sup>3</sup> 4 <sup>e</sup>	TS ou SN <sup>3</sup> 5 <sup>e</sup>	ST ou ATS <sup>4</sup> 4 <sup>e</sup>	STE ou SE <sup>5</sup> 4e	Chim. 5 <sup>e</sup>	Phys. 5 <sup>e</sup>	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres <sup>6</sup>							
Secteur 0	06 : Chimie et biologie																	
210.A0	Techniques de laboratoire : 2 voies de spécialisation				х			х		Mathématique 526 Chimie 534 Physique 534								
210.D0	Techniques de procédés industriels			Х			Х			Mathématique 526 Sciences physiques 436								
260.A0	Technologie de l'eau		Хо	u X			Χ			Mathématique 526 Sciences physiques 436								
260.B0	Environnement, hygiène et sécurité au travail		Хо	u X			Χ			Mathématique 436 Sciences physiques 436								
Secteur 0	07 : Bâtiment et travaux publics																	
221.A0	Technologie de l'architecture			х		х				Mathématique 436 Sciences physiques 436								
221.B0	Technologie du génie civil				Х		Х			Mathématique 526 Sciences physiques 436								
221.C0	Technologie de la mécanique du bâtiment			Х			Χ			Mathématique 436 Sciences physiques 436								
221.D0	Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment : 2 voies de spécialisation	х					х			Mathématique 416 Sciences physiques 436								
230.A0	Technologie de la géomatique : 2 voies de spécialisation			Х						Mathématique 436								
311.A0	Techniques de sécurité incendie										X <sup>11</sup>							
Secteur 0	08 : Environnement et aménagement du territoire																	
145.B0	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique		Хо	u X						Mathématique 426								
145.C0	Techniques de bioécologie				Х			Х		Mathématique 436 Chimie 534								
147.A0	Techniques du milieu naturel : 4 voies de spécialisation						Х			Sciences physiques 436								
222.A0	Techniques d'aménagement et d'urbanisme	Х								Mathématique 426								

<sup>11</sup> DEP Intervention en sécurité incendie.

						Conditions particulières d'admission aux études collégiales <sup>1</sup>											
	Programmes d'études			TS ou SN <sup>3</sup> 4 <sup>e</sup>	TS ou SN <sup>3</sup> 5 <sup>e</sup>	ST ou ATS <sup>4</sup> 4 <sup>e</sup>	STE ou SE <sup>5</sup> 4 <sup>e</sup>	Chim. 5 <sup>e</sup>	Phys. 5 <sup>e</sup>	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres <sup>6</sup>						
Secteur C	9 : Électrotechnique																
243.D0	Technologie du génie électrique : Automatisation et contrôle		Хо	u X			Х			Mathématique 436 Sciences physiques 436							
243.F0	Technologie du génie électrique : Réseaux et télécommunications		Хо	u X						Mathématique 436							
243.G0	Technologie du génie électrique : Électronique programmable		Хо	u X						Mathématique 436							
243.H0	Technologie de l'électronique : Audiovisuel		Хо	u X		Х				Mathématique 436 Sciences physiques 436							
244.A0	Technologie du génie physique				х		Χ			Mathématique 526 Physique 534							
280.D0	Techniques d'avionique				х				Х	Mathématique 526 Physique 534							
Secteur 1	.0 : Entretien d'équipement motorisé	•	•	•	-	•		•	-		-						
248.D0	Techniques de génie mécanique de marine			х			Х			Mathématique 426 Sciences physiques 436							
280.C0	Techniques de maintenance d'aéronefs				х				Х	Mathématique 526 Physique 534							
Secteur 1	1 : Fabrication mécanique																
235.B0	Technologie du génie industriel			Х						Mathématique 436							
235.C0	Technologie de la production pharmaceutique		Хо	u X						Mathématique 436							
241.A0	Techniques de génie mécanique		Хо	u X					х	Mathématique 436 Physique 534							
241.B0	Techniques de génie du plastique																
241.C0	Technologie du génie des matériaux composites		Хо	u X						Mathématique 426							
248.A0	Technologie de l'architecture navale		Хо	u X						Mathématique 436							
280.B0	Techniques de génie aérospatial				Х				Х	Mathématique 526 Physique 534							

			Со	nditi	ons pa	articul	ières	d'adn	nissio	n aux études collégiales <sup>1</sup>	
	Programmes d'études	CST <sup>2</sup> 4 <sup>e</sup>		TS ou SN <sup>3</sup> 4 <sup>e</sup>	TS ou	ST ou ATS <sup>4</sup> 4 <sup>e</sup>	CTE	Chim. 5 <sup>e</sup>		Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	
Secteur 1	2 : Foresterie et papier										
190.A0	Technologie de la transformation des produits forestiers	Х								Mathématique 416	
190.B0	Technologie forestière										
Secteur 1	3 : Communication et documentation										
393.B0	Techniques de la documentation										
570.G0	Graphisme										
570.B0	Techniques de muséologie										
574.A0	Illustration et Dessin animé : 2 voies de spécialisation										
574.B0	Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images										
574.C0	Production 3D et synthèse d'images										
581.D0	Infographie en prémédia										
581.C0	Gestion de projet en communications graphiques										
582.A1	Techniques d'intégration multimédia										
589.B0	Techniques de communication dans les médias : 3 voies de spécialisation										
589.C0	Techniques cinématographiques et télévisuelles										
Secteur 1	4 : Mécanique d'entretien	•	•	-	-	-			-		•
241.D0	Technologie de maintenance industrielle		Хо	u X					Х	Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 1	L5 : Mines et travaux de chantier										
271.A0	Technologie minérale : 3 voies de spécialisation		Хо	u X			Х			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
Secteur 1	L6 : Métallurgie										
270.A0	Technologie du génie métallurgique : 3 voies de spécialisation				Х		Х			Mathématique 526 Physique 534	

					Conditions particulières d'admission aux études collégiales <sup>1</sup>											
	Programmes d'études			TS ou SN <sup>3</sup> 4 <sup>e</sup>	TS ou SN <sup>3</sup> 5 <sup>e</sup>	ST ou ATS <sup>4</sup> 4 <sup>e</sup>	STE ou SE <sup>5</sup> 4 <sup>e</sup>	Chim. 5 <sup>e</sup>	Phys. 5 <sup>e</sup>	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres <sup>6</sup>					
Secteur :	17 : Transport															
248.B0	Navigation			Х			Х			Mathématique 426 Sciences physiques 436						
280.A0	Techniques de pilotage d'aéronefs : 3 voies de spécialisation				х				Х	Mathématique 536 Physique 534						
280.F0	Techniques de pilotage d'aéronefs : 2 voies de spécialisation								Х	Physique 534						
410.A1	Gestion des opérations et de la chaine logistique															
Secteur 1	l8 : Cuir, textile et habillement								•		•					
571.A0	Design de mode															
571.B0	Gestion de la production du vêtement	Х								Mathématique 426						
571.C0	Commercialisation de la mode															
Secteur 1	l9 : Santé															
110.A0	Techniques de prothèses dentaires					Х				Sciences physiques 436						
110.B0	Techniques de denturologie								Х	Physique 534						
111.A0	Techniques d'hygiène dentaire							х		Chimie 534 Physique 534						
112.A0	Acupuncture						X			Sciences physiques 436						
120.A0	Techniques de diététique						Х			Sciences physiques 436						
140.A0	Techniques d'électrophysiologie médicale	х					Х			Mathématique 436 Physique 534						
140.C0	Technologie d'analyses biomédicales		Хо	u X				х	х	Mathématique 436 Chimie 534 Physique 534						
141.A0	Techniques d'inhalothérapie			х				х		Mathématique 436 Chimie 534						
142.H0	Technologie de radiodiagnostic	Х					Х			Mathématique 426 Physiques 534						
142.D0	Technologie de radio-oncologie				х		X			Mathématique 526 Sciences physiques 436						

					Conditions particulières d'admission aux études collégiales <sup>1</sup>												
	Programmes d'études			TS ou SN <sup>3</sup> 4 <sup>e</sup>	TS ou SN <sup>3</sup> 5 <sup>e</sup>	ST ou ATS <sup>4</sup> 4 <sup>e</sup>	STE ou SE <sup>5</sup> 4e	Chim. 5 <sup>e</sup>	Phys. 5 <sup>e</sup>	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres <sup>6</sup>						
Secteur 1	19 : Santé (suite)																
142.F0	Technologie de médecine nucléaire				Х			х		Mathématique 526 Chimie 534							
142.G0	Technologie de l'échographie médicale	х				х				Mathématique 426 Sciences physiques 416							
144.A1	Techniques de physiothérapie								Х	Physique 534							
144.F0	Orthèses, prothèses et soins orthopédiques																
160.A0	Optique et lunetterie				Х				Х	Mathématique 436 Chimie 534 Physique 534							
160.B0	Audioprothèse				Х				Х	Mathématique 536 Physique 534							
165.A0	Techniques de pharmacie						Х			Sciences physiques 436							
171.A0	Techniques de thanatologie						X			Sciences physiques 436							
180.A0	Soins infirmiers						Χ	X <sup>12</sup>		Sciences physiques 436 Chimie 534 <sup>11</sup>							
180.B0	Soins infirmiers						Χ	X <sup>11</sup>		Sciences physiques 436 Chimie 534 <sup>11</sup>	X <sup>13</sup>						
181.A1	Soins préhospitaliers d'urgence																
411.A0	Archives médicales	Х								Mathématique 514							
Secteur 2	20 : Services sociaux, éducatifs et juridiques	·	•	•	•			•	-								
310.A0	Techniques policières	Х								Mathématique 514							
310.B1	Techniques d'intervention en criminologie																
310.C0	Techniques juridiques	Х								Mathématique 416							
322.A1	Techniques d'éducation à l'enfance																

Pour les élèves qui ne remplissent pas cette condition, les collèges offriront une formation en chimie adaptée aux besoins du programme d'études.

DEP Santé, assistance et soins infirmiers.

			Conditions particulières d'admission aux études collégiales <sup>1</sup>													
Programmes d'études		CST <sup>2</sup> 4 <sup>e</sup>	CST <sup>2</sup> 5 <sup>e</sup>	TS ou SN <sup>3</sup> 4 <sup>e</sup>	TS ou SN³ 5°	ST ou ATS <sup>4</sup> 4 <sup>e</sup>	STE ou SE <sup>5</sup> 4 <sup>e</sup>	Chim. 5 <sup>e</sup>	Phys. 5°	Correspondance en lien avec l'ancien curriculum du secondaire	Autres <sup>6</sup>					
Secteur 20 : Se	rvices sociaux, éducatifs et juridiques (suite)															
351.A1	Techniques d'éducation spécialisée															
388.A1	Techniques de travail social															
391.A0	Techniques de gestion et d'intervention en loisir															

## Annexe I

Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir les conditions particulières d'admission

Conditions PARTICULIÈRES d'admission	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir la condition
Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4º secondaire	<ul> <li>Science et technologie de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Applications technologiques et scientifiques de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Sciences physiques 416 ET Science et technologie de l'environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Sciences physiques 416 ET Science et environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Sciences physiques 436 ET Science et technologie de l'environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Sciences physiques 436 ET Science et environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Chimie de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Physique de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Chimie 534</li> <li>Physique 534</li> </ul>
Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4 <sup>e</sup> secondaire	<ul> <li>Science et technologie ET Science et technologie de l'environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Applications technologiques et scientifiques ET Science et environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Sciences physiques 416 ET Science et technologie de l'environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Sciences physiques 436 ET Science et technologie de l'environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Sciences physiques 436 ET Science et technologie de l'environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Sciences physiques 436 ET Science et environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Chimie de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Physique de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Chimie 534</li> <li>Physique 534</li> </ul>
	<ul> <li>Cette combinaison doit avoir été complétée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour être considérée :</li> <li>Sciences et technologie ET Science et environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Cette combinaison n'est plus permise à la FGJ ni à la FGA mais sera considérée pour l'admission :</li> <li>Applications technologiques et scientifiques ET Science et technologie de l'environnement de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>
Sciences physiques 436	<ul> <li>Sciences physiques 436</li> <li>Chimie de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Physique de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Chimie 534</li> <li>Physique 534</li> </ul>
Chimie de la 5 <sup>e</sup> secondaire	Chimie de la 5 <sup>e</sup> secondaire
Physique de la 5 <sup>e</sup> secondaire	Physique de la 5 <sup>e</sup> secondaire
Chimie 534	Chimie 534
Physique 534	Physique 534

Conditions PARTICULIÈRES d'admission	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir la condition
Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4 <sup>e</sup> secondaire	<ul> <li>Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>
Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles de la 4 <sup>e</sup> secondaire	<ul> <li>Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 4<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>
Mathématique 416	<ul> <li>Mathématique 416</li> <li>Mathématique 426</li> <li>Mathématique 436</li> <li>Mathématique 514</li> <li>Mathématique 526</li> <li>Mathématique 536</li> </ul>
Mathématique 426	<ul> <li>Mathématique 426</li> <li>Mathématique 436</li> <li>Mathématique 526</li> <li>Mathématique 536</li> </ul>
Mathématique 436	<ul> <li>Mathématique 436</li> <li>Mathématique 526</li> <li>Mathématique 536</li> </ul>
Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5e secondaire	• Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5 <sup>e</sup> secondaire
Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles de la 5e secondaire	<ul> <li>Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> <li>Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5<sup>e</sup> secondaire</li> </ul>
Mathématique 514	<ul> <li>Mathématique 426</li> <li>Mathématique 436</li> <li>Mathématique 514</li> <li>Mathématique 526</li> <li>Mathématique 536</li> </ul>
Mathématique 526	<ul><li>Mathématique 526</li><li>Mathématique 536</li></ul>
Mathématique 536	Mathématique 536

## **Annexe II**

Liste des codes de cours de Charlemagne de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes

Direction de la sanction des études du Secteur de la réussite éducative et de la main d'œuvre

## Table des matières

Légende	19
Programmes liés à des conditions particulières d'admission	
Science et technologie de la 4 <sup>e</sup> secondaire (ST)	20
Applications technologiques et scientifiques de la 4 <sup>e</sup> secondaire (ATS)	
Science et technologie de l'environnement de la 4 <sup>e</sup> secondaire (STE)	
Science et environnement de la 4 <sup>e</sup> secondaire (SE)	
Sciences physiques 416	
Sciences physiques 436	25
Chimie de la 5 <sup>e</sup> secondaire	
Physique de la 5 <sup>e</sup> secondaire	29
	30
Physique 534	31
Mathématique : Culture, société et technique de la 4 <sup>e</sup> secondaire (CST4)	33
Mathématique : Technico-sciences de la 4 <sup>e</sup> secondaire (TS4)	34
Mathématique : Sciences naturelles de la 4 <sup>e</sup> secondaire (SN4)	35
Mathématique 416	36
Mathématique 426	38
Mathématique 436	44
Mathématique : Culture, société et technique de la 5 <sup>e</sup> secondaire (CST5)	48
Mathématique : Technico-sciences de la 5 <sup>e</sup> secondaire (TS5)	49
Mathématique : Sciences naturelles de la 5 <sup>e</sup> secondaire (SN5)	50
Mathématique 514	
Mathématique 526	52
Mathématique 536	54
AUTRES PROGRAMMES LIÉS À DES EXIGENCES DE SANCTION	
POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	
Français, langue d'enseignement de la 5 <sup>e</sup> secondaire	57
English Language Arts de la 5 <sup>e</sup> secondaire	59
Anglais, langue seconde de la 5 <sup>e</sup> secondaire	61
Français, langue seconde de la 5 <sup>e</sup> secondaire	62
Histoire de la 4 <sup>e</sup> secondaire (Domaine de l'univers social)	64
Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4 <sup>e</sup> secondaire	65
Mathématique de la 4 <sup>e</sup> secondaire	66
Arts de la 4 <sup>e</sup> secondaire	67
Éthique et culture religieuse de la 5 <sup>e</sup> secondaire	68
Culture et citoyenneté québécoise de la 5 <sup>e</sup> secondaire	69
Éducation physique et à la santé de la 5 <sup>e</sup> secondaire	70

## Légende

**COURS ACTIF** Le code réfère à un cours appartenant à un programme en vigueur :

- code à six chiffres, pour le secteur des jeunes (exemple : 087404);
- code alphanumérique, pour le secteur des adultes (exemple : HIS40162).

**COURS INACTIF** Le code réfère à un cours appartenant à un programme en vigueur à une période antérieure à la période d'application du programme actuel.

#### VERSION ANGLAISE

Les codes de cours référant à la version anglaise n'apparaissent pas dans cette liste, mais ils doivent être considérés au même titre que les codes de la version francophone.

Au secteur des jeunes, la version anglaise d'un cours se reconnaît par l'addition de 500 aux trois premiers chiffres du code.

Exemple: Science et technologie <u>055</u>404 devient <u>555</u>404 pour la version anglaise du cours.

Au secteur des adultes, la version anglaise d'un cours se reconnaît par les trois lettres par lesquelles débute le code.

Exemple: HIS40162 devient HST40162 pour la version anglaise du cours.

#### **COURS ENCADRÉS**

L'encadrement rassemble les codes de cours de la formation générale des adultes (modules) dont le contenu équivaut à celui du cours correspondant à la formation générale des jeunes. La totalité des codes encadrés doit apparaître au relevé des apprentissages pour que l'équivalence existe.

#### Exemple:

SCP/PSC40102 SCP/PSC40112 SCP/PSC40122 CHI/CHE40093 SCP/PSC40102 SCP/PSC40112

équivalent à Sciences physiques 436.

### Note

Certains élèves ayant complété leur formation à des époques différentes ou au moment de la transition entre deux programmes peuvent avoir un dossier où se trouvent des cours provenant de deux encadrements. Une vérification auprès d'une personne compétente pourra être nécessaire pour confirmer l'équivalence.

#### QUESTIONS ET COMMENTAIRES À PROPOS DE CETTE ANNEXE

Direction de la sanction des études : 418 644-0905 ou sanction.dse@education.gouv.qc.ca.

ou

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Science et technologie de la 4 <sup>e</sup> secondaire (ST)	KF35134 CS conventionnée	055404	SCT/TS  PHYS SCT/TS  SCP/PS SCT/TS  SCP/PS SCT/TS	SS50213 C40622 C40622 C40112 C40622 O113 C40622

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Applications technologiques et scientifiques de la 4e secondaire (ATS)	COURS ACTIFS  057416	COURS INACTIFS  057406	SCT/TSC40612 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632  SCP/PS SCT/TS SCT/TS SCT/TS  SCP4 SCT/TS SCT/TS SCT/TS PHY/PH SCT/TS SCT/TS SCT/TS	C40112 C40622 C40632 C40632 C40632 C40632 C40632 C40632 C40632

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉ	ÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Science et technologie de l'environnement de la 4 <sup>e</sup> secondaire (STE)	O58404	COURS INACTIFS	SCT/TSC40632 SCT/TSC40642 SCP/PS SCT/TS	C40122 C40632 40123 C40632

Programme lié à une	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Science et environnement de la 4 <sup>e</sup> secondaire (SE)	058402		SCT/TSC40642	SCP/PSC40122 SCP40123

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉ	NÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Sciences physiques 416		055412 055422 055424 056414 056416 056486 056496 057496 KF34034 KF35034		Un minimum de 6 unités réussies parmi les disciplines ou les combinaisons de disciplines suivantes:  - sciences physiques (SCP/PSC); - sciences physiques (SCP/PSC) et physique (PHY/PHS); - sciences physiques (SCP/PSC) et chimie (CHI/CHE); - physique (PHY/PHS) et chimie (CHI/CHE).  NOTE  Les cours admissibles pour ces combinaisons sont: SCP/PSC40133, SCP/PSC40163, SCP/PSC40173, SCP/PSC40183, PHY/PHS40103, PHY/PHS40113, PHY/PHS40103, PHY/PHS40113, PHY/PHS40133, PHY/PHS40143, ainsi que tous les cours mentionnés pour Sciences physiques 436, Chimie 534 et Physique 534.  NOTE  Il n'existe pas de programme de la formation générale des adultes correspondant à Sciences physiques 416. La combinaison des cours SCP/PSC40102, SCP/PSC40112 et SCP/PSC40122 correspond à Sciences physiques 436.

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
		056434 056436 056534 056416 056430 056430 056486		SCP/PSC40102 SCP/PSC40112 SCP/PSC40122 SCP40103 SCP40113 SCP40123
Sciences physiques 436		057430 057496		JUMELER  un cours de Chimie: CHI/CHE40093, CHI/CHE40103, CHI40113  ou un cours inactif de Chimie de la FGJ mentionné à la page suivante ou un cours actif ou inactif de Chimie de la FGA mentionné à la condition Chimie 534 ou Chimie de 5° secondaire  ET  un cours de Physique: PHY/PHS50213, PHY50243, PHY/PHS50283  ou un cours inactif de Physique de la FGJ mentionné à la page suivante ou un cours actif ou inactif de Physique de la FGA mentionné à la condition Physique 534 ou Physique de 5° secondaire

Programme lié à une			FORMATION GÉNI	ÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Sciences physiques 436 (suite)		056434 056436 056416 056430 056430 056486 057430 057496	Applications technologiques et (A Sciences ph SCP/PSC4012  Science et technologie de l'enviror SCP/PSC4011  Science et environnement SCP/PSC4011  CHI/CHE40093 OU COUNTY OF CHI/CHE40093 OU COUNTY OF CHI/CHE40093 OU COUNTY OF CHI/CHE40093 OU COUNTY	de la 4º secondaire (ST) DU Scientifiques de la 4º secondaire (TS) DU DIVISIQUES 416 ET 2 OU SCP40123  DIVIDITION OF THE PROPERT OF THE PROPE

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Sciences physiques 436 (suite)		JUMELER un cours de Chimie:  051432 051441 051442 051444 051452 051462 051464 051552 051562 051564  ET un cours de Physique:  053412 053414 053532 053534 054422 054424 054432 054434 054441 054442 054452 054454 054512 554514* 054522 054554  * code anglophone seulement	un cours inactif de <i>Physique</i> de mentionné sur lo curs actif ou inactif de <i>Physi</i> adultes mentionné à la condition se second	la formation générale des jeunes la présente page lou que de la formation générale des lon Physique 534 ou Physique de la formation générale des londaire le la cou SCP40103 la

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Chimie de la 5 <sup>e</sup> secondaire	051504		CHI/CHE50612 CHI/CH E CHI/CHE50253 ou 50313  CHI/CH E CHI/CH E CHI/CH E CHI/CH E CHI/CHE50243 ou 50303 ou 5	E50622

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIERE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Physique de la 5 <sup>e</sup> secondaire	COURS ACTIFS  053504	COURS INACTIFS	PHY/PHS50612 PHY/PHS50622  PHY/PH  E PHY/PHS50193 ou 50263  PHY/PH  E PHY/PHS40123 ou 50183 ou 502 ou 50412 ou 504	S50612 T B ou 50432 ou PHY50233 S50622 T O3 ou 50253 ou 50273 ou 50343

29

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Chimie 534		051522 051534 051552 051562 051564 051584	CHIK/CHEK50412 CHIK/CHEK50432 CS conventionnée	CHI/CHE50412 CHI/CHE50422 CHI/CHE50432  JUMELER un des cours suivants: CHI/CHE50243 CHI50273 CHI/CHE50303 ET un des cours suivants: CHI/CHE50253 CHI50283 CHI50283 CHI/CHE50313  O51432 OU 051442 OU 051462 ET CHI/CHE50432  CHI/CHE50432  CHI/CHE50432  CHI/CHE50432

Programme lié à une condition particulière d'admission	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Physique 534		053532 053534 054422 054424 054432 054434 054452 054522 054524 054534 054552 054554 054584	PHYK/PHSK50412 PHYK/PHSK50432 CS conventionnée	PHY/PHS50412 PHY/PHS50422 PHY/PHS50432  JUMELER 3 COURS PROVENANT DE 3 DES 4 BLOCS SUIVANTS:  Optique PHY/PHS40123 PHY/PHS50203 PHY/PHS50273 PHY/PHS50343  Mécanique I PHY/PHS50183 PHY50223 PHY/PHS50253  Mécanique II PHY/PHS50193 PHY50233 PHY/PHS50263  Électricité PHY/PHS50213 PHY50243 PHY/PHS50283

Programme lié à une condition particulière d'admission	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Physique 534 (suite)				Un cours inactif d'Optique PHY/PHS50422 PHY/PHS50432  Un cours inactif de Mécanique I PHY/PHS50412 PHY/PHS50432  Un cours inactif de Mécanique I Un cours inactif de Mécanique II PHY/PHS50412  Un cours inactif d'Optique Un cours inactif de Mécanique I PHY/PHS50432

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION			FORMATION GÉNÉI	RALE DES ADULTES
	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
	COURS ACTIFS  063414  KF25414 CS conventionnée	COURS INACTIFS  063404	COURS ACTIFS  MAT/MTH41511 MAT/MTH41521 MAT/MTH41532  MAT/MTH41511 ou 42612 o  E  MAT/MTH41521 ou 42622 o  E  MAT/MTH41532 ou 42632 o	u 41612 ou 42712 ou 41712 r u 41622 ou 42722 ou 41722 r

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES		RALE DES ADULTES	
D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique : Technico-sciences de la 4e secondaire (TS4)	COURS ACTIFS  064426	COURS INACTIFS  064406	COURS ACTIFS  MAT/MTH42612 MAT/MTH42622 MAT/MTH42632  MAT/MTH42612 ou 416 E MAT/MTH42622 ou 41622 ou E MAT/MTH42632 ou 41632 ou  Mathémat E MAT/MTH42612 ou 416  Mathémat E MAT/MTH42612 ou 416  MAT/MTH42622 ou 416  MAT/MTH42612 ou 416	MAT/MTH41612 MAT/MTH41622 MAT/MTH41632  512 ou 42712 ou 41712 T u 42722 ou 41722 ou 51021 T u 42732 ou 41732 ou 41532  512 ou 42712 ou 41712 T 512 ou 42712 ou 41712 T 512 ou 42712 ou 41722  512 ou 42722 ou 41722  522 ou 42722 ou 41722
			Mathéma E MAT/MTH42612 ou 416	Т

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
CONDITION PARTICULIÈRE		1		COURS INACTIFS  MAT/MTH41712 MAT/MTH41722 MAT/MTH41732  712 ou 42612 ou 41612 T u 42622 ou 41622 ou 51021 T u 42632 ou 41632 ou 41532  tique CST4 T 712 ou 42612 ou 41612 T 722 ou 42622 ou 41622  tique 416 T 712 ou 42612 ou 41622  tique 426 T 722 ou 42622 ou 41622
			MAT/MTH42712 ou 41  Mathéma  E  MAT/MTH42712 ou 41	712 ou 42612 ou 41612

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNE	ÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 416		064412 064416 066412 066414 066454 066462 066476 068416 KF24016 KF25016	MATK41012 MATK41031 MATK41042 CS conventionnée	MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042  MAT/MTH40652 OU 40653 OU 40533 ET MAT/MTH40661 OU 40662 ET MAT/MTH40672 OU 40673 OU 40533 ET MAT/MTH40681 OU 40682  MAT/MTH40523 MAT/MTH40543  MAT/MTH40543  ET MAT/MTH40543  ET MAT/MTH40533 ET MAT/MTH40533 ET MAT/MTH40533 ET MAT/MTH40661 OU 40662 ET MAT/MTH40661 OU 40662 ET MAT/MTH40681 OU 40682

Programme lié à une	FORMATION GÉNE	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 416 (suite)				MAT/MTH41012 ou 40672 ou 40673 ou 40533  ET  MAT/MTH41021 ou 40661 ou 40662  ET  MAT/MTH41031 ou 40681 ou 40682 ou 50553  ET  MAT/MTH41042 ou 50842 ou 50843 ou 40643

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 426		066486 068426	MATK41012 MATK41021 MATK41031 MATK41042 MATK41051 MATK41061 MATK41071 MATK41081 MATK41091 CS conventionnée	MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091  MAT/MTH40652 ou 40653 ou 40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40672 ou 40673 ou 40533 ET MAT/MTH40681 ou 40682 ET MAT/MTH40681 ou 40682 ET MAT/MTH40681 ou 40682 ET MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40601 ou 40602

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNE	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 426 (suite)				Mathématique 416 ET  MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 ET  MAT/MTH40601 ou 40602 ET  MAT/MTH40612 ou 40613  MAT/MTH40523 MAT/MTH40543 MAT/MTH40601 MAT/MTH40661 MAT/MTH40661 MAT/MTH40681  MAT/MTH40681  MAT/MTH40681 MAT/MTH40681 MAT/MTH40681 MAT/MTH4061 MAT/MTH4061 MAT/MTH4061 MAT/MTH4061 MAT/MTH4061 MAT/MTH4061 MAT/MTH4061 MAT/MTH41051 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41061 MAT/MTH41091

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNE	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNE	ÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 426 (suite)				064412 ou 064414 ou 064416 ou 066412 ou 066414 ou 066454 ou 066462  ET  MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091  MAT/MTH40533 MAT/MTH40543  ET  MAT/MTH41042 ou 50842 ou 50843 ou 40643 MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602 ou 50523 MAT/MTH41081 ou 50761 ou 50762 ou 50533 MAT/MTH41091 ou 50781 ou 50782 ou 50543

Programme lié à une	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNE	ÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 426 (suite)				MAT/MTH41012 OU 40672 OU 40673 OU 40533  ET  MAT/MTH41021 OU 40661 OU 40662  ET  MAT/MTH41031 OU 40681 OU 40682 OU 50553  ET  MAT/MTH41042 OU 50842 OU 50843 OU 40643  ET  MAT/MTH41051 OU 50801 OU 50802 OU 40543  ET  MAT/MTH41061  OU [(40581 OU 40582) ET (40591 OU 40592)] OU (40523 ET 40543)  ET  MAT/MTH41071 OU 40601 OU 40602 OU 50523  ET  MAT/MTH41081 OU 50761 OU 50762 OU 50533  ET  MAT/MTH41091 OU 50781 OU 50782 OU 50543

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNE	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 426 (suite)				068416 ET  MAT/MTH41051 ET  MAT/MTH40581 ou 40582 ET  MAT/MTH40591 ou 40592 ET  MAT/MTH41071 ou 40601 ou 40602 ET  MAT/MTH41081 ET  MAT/MTH41091

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION COURS ACTIFS COURS INACTIFS COURS ACTIFS COURS ACTIFS  Mathématique 514 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061	PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
MAT/MTH41051		Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mat/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41061 MAT/MTH41061 MAT/MTH41091 MAT/MTH41091  Mathématique 426 (suite)				MAT/MT MAT/MT MAT/MT MAT/MT	MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091  tique CST4 TH41051 TH41061 TH41071 TH41081

Programme lié à une	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 436		064432 064434 064436 066422 066424 066432 066434 066496 067432 067434 068436 068442 068442 068451 066451 068451 067422 068422 067431 068431	MATK41012 MATK41021 MATK41031 MATK41042 MATK41051 MATK41061 MATK41071 MATK41081 MATK41091 MATK41101 MATK41102 CS conventionnée	MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH41101 MAT/MTH41112  MAT/MTH41112  MAT/MTH40652 OU 40653 OU 40533 ET MAT/MTH40661 OU 40662 ET MAT/MTH40672 OU 40673 OU 40533 ET MAT/MTH40681 OU 40682 ET MAT/MTH40581 OU 40582 OU 40523 ET MAT/MTH40591 OU 40592 OU 40543 ET MAT/MTH40601 OU 40602 ET MAT/MTH40601 OU 40602 ET MAT/MTH40612 OU 40613

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 436 (suite)				MAT/MTH50563 MAT/MTH50573  MAT50633 MAT50643  MAT/MTH50683 MAT/MTH50693  MAT/MTH50693  MAT/MTH40581 ou 40582 ou 40523 ET MAT/MTH40591 ou 40592 ou 40543 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40612 ou 40613  Mathématique 426 MAT/MTH41101 MAT/MTH41112  Mathématique 426 ET MAT/MTH41112

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 436 (suite)				## Company of the com

Programme lié à une	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉ	ÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 436 (suite)			MAT/M' MAT/M' MAT/M' MAT/M' MAT/M' MAT/M' MAT/M' MAT/M'  Exclusivement pour les programmet 160.A0, les élèves ayant réussi Mathématique : Technico-science 4º secondaire devront réussir les cours suivants particulière d'admission Mathématique  Mathématique	es ou <i>Sciences naturelles de la</i> s pour remplir la condition

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
CONDITION PARTICULIÈRE			COURS ACTIFS  MAT/MTH51502 MAT/MTH51511 MAT/MTH51521  MAT/MT MAT/MT MAT/MT MAT/MT  MAT/MT  MAT/MT  MAT/MT  MAT/MT  MAT/MT  MAT/MT  MAT/MT  MAT/MT  MAT/MTH51502 ou 510  MAT/MTH51531 ou 510  MAT/MTH51511 ou 510  MAT/MTH511 ou 510  MAT/MTH5	COURS INACTIFS  TH51502 TH51521 TH51521 TH51531  602 ou 51702 ou 51011 TT TH51521 TT Ou 51632 ou 51732  602 ou 51702 ou 51011 TT Ou 51612 ou 51712 TT

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	Cours inactifs
Mathématique : Technico-sciences de la 5º secondaire (TS5)	064506		MAT/MTH51  MAT/MTH51  Mathéma  MAT/MTH51  MAT/MTH51  MAT/MTH51	702 ou 51502 ou 51011 ET 612 ou 51712 ET 632 ou 51732  atique 514 ET 612 ou 51712 ET 632 ou 51732  atique 526 ET 632 ou 51732

Programme lié à une	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique : Sciences naturelles de la 5e secondaire (SN5)	COURS ACTIFS  065506	COURS INACTIFS	MAT/MTH51702 MAT/MTH51712 MAT/MTH51732   Mathématique CST5 ET MAT/MTH51712 ou 51612 ET MAT/MTH51732 ou 51632   MAT/MTH51702 ou 516 E MAT/MTH51  MAT/MTH51  MAT/MTH51  MAT/MTH51  MAT/MTH51	602 ou 51502 ou 51011 T 712 ou 51612 T 732 ou 51632  tique 514 T 712 ou 51612 T 732 ou 51632  tique 526 T

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 514		064512 064574 066504 066512 066514 066552 066554 066584 068514	Mathéma E MAT/M <sup>-</sup> MAT/M	ntique TS4
MAT/MTH51021 et 51031 : ainsi, Mathématique 514. Le contenu re	et aux probabilités de <i>CST4</i> et <i>TS4</i> co la réussite de MAT/MTH51011 et 510 Platif aux statistiques ne faisant pas p écessaire pour compléter la <i>Mathém</i>	041 permet de compléter la artie de <i>SN4</i> , la réussite du cours	MAT/M <sup>-</sup> MAT/M <sup>-</sup> MAT/M <sup>-</sup>	rtique SN4 FH51011 FH51031 FH51041 A NOTE)

Programme lié à une			FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 526		066526 068526	Mathéma O Mathéma E MAT/MT	tique SN4  T TH51011 TH51051 TH51061 TH51072 TH51082 TH51091  Tique CST4 TH41051 TH41061 TH41071 TH41081 TH41091 TH51011 TH51051 TH51061 TH51072 TH51082

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 526 (suite)			Mathéma O Mathéma E MAT/MT MAT/MT MAT/MT MAT/MT MAT/MT	tique CST5 T TH 51051 TH 51061 TH 51072 TH 51082

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 536		064532 064536 066522 066528 066532 066536 066538 067532 068536		MAT/MTH50533 MAT/MTH50533 MAT/MTH50533 MAT/MTH50533 MAT/MTH50533 MAT/MTH50633 MAT/MTH50653 MAT/MTH50663 MAT/MTH50673  MAT/MTH50713 MAT/MTH50743 MAT/MTH50743 MAT/MTH50753

PROGRAMME LIÉ À UNE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 536 (suite)				ET  MAT/MTH50831 ou 50832  ET  MAT/MTH50791 ou 50792 ou 50533  ET  MAT/MTH50771 ou 50772  ET  MAT/MTH50781 ou 50782  ET  MAT/MTH50801 ou 50802 ou 50543  ET  MAT/MTH50812 ou 50813 ou 50553  ET  MAT/MTH50851 ou 50852 ou 50822 ou 50822 ou 50823  MAT/MTH51011  MAT/MTH51021  MAT/MTH51051  MAT/MTH51061  MAT/MTH51072  MAT/MTH51072  MAT/MTH51091  MAT/MTH51091  MAT/MTH51111

Programme lié à une	FORMATION GÉNI	RALE DES JEUNES	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES ADULTES
CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique 536 (suite)		064532 064536 066522 066528 066532 066536 066538 067532 068536	Mathéma  MAT/M  MAT/M	atique TS4 DU atique SN4 ET TH51011 TH51051 TH51061 TH51082 TH51091 TH51112  atique 514 DU atique CST5 ET TH51051 TH51061 TH51072 TH51082 TH51091 TH51112

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Français, langue d'enseignement de la 5 <sup>e</sup> secondaire	132506	128536 128556 128586 129522 129532 129536 129542 129552 129562 130512 130516 131062 131072 131562 131572 132586	FRASTALL FRA	FRA51411 FRA51422 FRA51211 FRA51221 FRA51233 FRA51241  Du FRA51422 52012 52021 52021  Du FRA51422 52012 52021  Du FRA51422 52012 52021  Du FRA51422 52012 52021

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Français, langue d'enseignement de la 5 <sup>e</sup> secondaire (suite)		JUMELER un cours de Compréhension de texte :  129011 129513 131011 131012 131013 131021 131022 131023 131031 131032 131033 ET un cours d'Expression :  129013 129511 131511 131512 131513 131521 131523 131531 131532 131533		Un minimum de 6 unités réussies parmi les cours de la formation générale des adultes cités précédemment et les cours suivants :  FRA50943 ADM04093 FRA50953 ADM04104 FRA50963 ADM04113 FRA50973 ADM04124 FRA50983 ADM04133 FRA50993 ADM04153 FRA51003 ADM04163 FRA51013 ADM04173 FRA51023 ADM04183 FRA51023 ADM04183 FRA51034 ADM04193 FRA51044 ADM54803 FRA51054 ADM54813 FRA51054 ADM54813 FRA51153 ADM54823 FRA51163 ADM54823 FRA51163 ADM54831 FRA51163 ADM54853 FRA51183 ADM54863 FRA51193 ADM54873 ADM54873 ADM54873 ADM54893 LAN50663 ADM54903 ADM54903 ADM54913 445694 ADM54923 445684 ADM54933 445694 ADM54953 445714 ADM54953 447145 447194 447225 468354

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉN	ÉRALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	COURS INACTIFS
English Language Arts de la 5 <sup>e</sup> secondaire	612536	628522 628526 630512 630516 630586 630596 631082 631512 631516 631522 631526 631532 631536 631562 631582 631592 632506   JUMELER un cours de Littérature: 628011 628013 631011 631013 631021 631023 631053 631063 ET un cours de Composition: 628511 628513 631511 631513 631521 631523 631553 631563	ENG ENG	ENG50613 ENG50623 ENG50623 ENG51363 ENG51353 ENG51336 ENG51346 ENG51346 ENG51303 ENG51303 ENG51303 ENG51363

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	ÉRALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
English Language Arts de la 5 <sup>e</sup> secondaire (suite)				Un minimum de 6 unités réussies parmi les cours de la formation générale des adultes cités précédemment et les cours suivants:  COM04093 ENG51373 COM04104 ENG51383 COM04113 ENG51393 COM04113 ENG51403 COM04153 ENG51413 COM04163 ENG51423 COM04173 COM04183 945674 COM04193 945684 COM54983 945694 COM55003 945714 COM55013 947054 COM55013 947054 COM55033 947194 COM55043 947225 COM55053 968354 COM55063

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉN	ÉRALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Anglais, langue seconde de la 5º secondaire	134504 136506 KE15014 CS conventionnée	134512	ANG51012 ANG51031  ANG55576  ANGK55546 CS conventionnée	ANG50466 ANG50486 ANG50526 ANG50536 ANG50546 ANG50566 ANG50606 ANG50613 ANG50623

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Français, langue seconde de la 5º secondaire	634504 635506  KF15014 CS conventionnée  634564 CS conventionnée	634512 634514 634594 635082 635092 635582 635592 635594 636544	FRE51011 FRE51032  FRE51011 FRE51021 FRE51042  FRE50956  FREK50916 CS conventionnée	FRE50646 FRE50656 FRE50666 FRE506712 FRE50686 FRE50706 FRE50746 FRE50714 FRE50916 LAN50714  FRE50723 FRE50733

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉN	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Français, langue seconde de la 5º secondaire (suite)		JUMELER un cours d'Écrit: 633021 633022 635011 635012 635021 635022 635031 635032 635041 635042 635052 635062 635072 636012  ET un cours d'Oral: 633521 633522 635511 635522 635531 635522 635541 635542 635552 635572 635572 636512		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Histoire de la 4º secondaire (Domaine de l'univers social)	KF44214 CS conventionnée  KF44264 CS conventionnée	085412 085414 085445 086412 086414 086471 086494 086971 087404 087424 586422 586424 KF45214	des cours qui appartiennent à un ministre dans l'une ou l'autre de histoire, sciences humaines ou scie	r la valeur « USO – Univers social »

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE			FORMATION GÉNÉ	ÉRALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4 <sup>e</sup> secondaire	Un minimum de 4 unités réussies de des cours qui appartiennent à un ministre dans l'une ou l'autre des ministre et technologie de la 4° se science et technologie de l'environne science et environnement de la 4° se sciences physiques 416 Sciences physiques 436 Chimie de la 5° secondaire Physique de la 5° secondaire Chimie 534 Physique 534	natières suivantes : ndaire ntifiques de la 4º secondaire nement de la 4º secondaire	des cours qui appartiennent à un ministre dans l'une ou l'autre des n physique, science et technologie or Les cours admissibles doivent avoi	le la 4º ou de la 5º secondaire liées à programme d'études établi par le natières suivantes : biologie, chimie, u sciences physiques.  r, pour le champ « Type de cours » nagne, l'une ou l'autre des valeurs

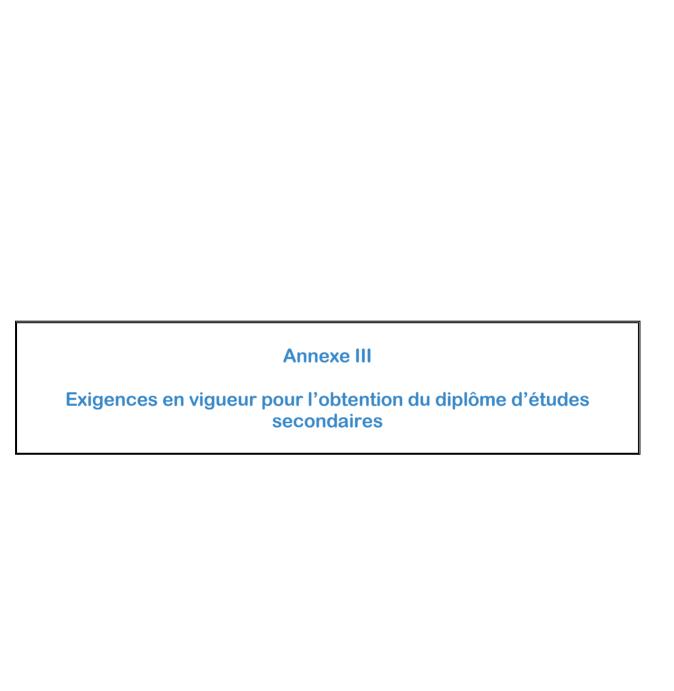
PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉ	ÉRALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Mathématique de la 4 <sup>e</sup> secondaire	à des cours qui appartiennent mathématique établi par le minist Mathématique : Culture, société Mathématique : Technico-science Mathématique : Sciences nature Mathématique 416 Mathématique 426 Mathématique 436 Mathématique : Culture, société	é et technique de la 4º secondaire ces de la 4º secondaire elles de la 4º secondaire é et technique de la 5º secondaire ces de la 5º secondaire	des cours qui appartiennent mathématique établi par le ministr Les cours admissibles doivent avoi	r, pour le champ « Type de cours » nagne, l'une ou l'autre des valeurs

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉNE	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Arts de la 4 <sup>e</sup> secondaire	168402 168502 169402 169502 170402 170502 172402 172502  169472 CS conventionnées  169572 CS conventionnées  180472 CS conventionnées  KF54102 CS conventionnée  KF54202 CS conventionnée	162424 162524 166414 166424 166434 166514 166524 166534 168414 168424 168514 168524 169434 170434 173434 174514 180434		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE	FORMATION GÉNI	ÉRALE DES JEUNES	FORMATION GÉNÉ	RALE DES ADULTES
DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Éthique et culture religieuse de la 5º secondaire	081522 CS conventionnées  KI75012 CS conventionnée	069502 069512 073532 073542 073552 073572 074512 076512 077512 079512		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Culture et citoyenneté québécoise de la 5 <sup>e</sup> secondaire	080502	080522		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	Cours actifs	Cours inactifs	Cours actifs	Cours inactifs
Éducation physique et à la santé de la 5 <sup>e</sup> secondaire	044522 CS conventionnées  KF65112 CS conventionnée  KI65102 CS conventionnée	044512 047522 047534 048522 048534		



Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (Chapitre I-13.3, r.8).

- 32. Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4º ou de la 5º secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5º secondaire et les unités suivantes :
  - 1° 6 unités de langue d'enseignement de la 5<sup>e</sup> secondaire;
  - 2° 4 unités de langue seconde de la 5e secondaire;
  - 3° 4 unités de mathématique de la 4e secondaire;
  - 4° 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4° secondaire;
  - 5° 4 unités d'histoire de la 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 6° 2 unités d'arts de la 4<sup>e</sup> secondaire;
  - 7° 2 unités de culture et citoyenneté québécoise ou d'éducation physique et à la santé de la 5° secondaire.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment prises en considération les unités obtenues dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle.

Régime pédagogique de la formation générale des adultes (Chapitre I-13.3, r.9)

- 30. Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de la 4<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités de la 5<sup>e</sup> secondaire, et, parmi ces unités, les unités suivantes :
  - 1° 12 unités de langue d'enseignement, dont au moins 6 de la 5<sup>e</sup> secondaire;
  - 2° 8 unités de langue seconde, dont au moins 4 de la 5<sup>e</sup> secondaire;
  - 4 unités d'un programme d'études de la 4<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> secondaire établi par le ministre dans le domaine de l'univers social;
  - 4° 8 unités d'un programme d'études de la 4° ou de la 5° secondaire établi par le ministre dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, dont 4 unités en mathématique.

Le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36 unités.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment pris en considération les unités obtenues en 4<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle, ainsi que les acquis équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique (Chapitre I-13.3).

Le titulaire d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une attestation de spécialisation professionnelle qui a accumulé les unités de la 4<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique est, aux fins du présent article, réputé avoir obtenu les unités prévues aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa.

L'adulte doit de plus avoir obtenu les unités d'au moins 1 cours de la 4<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> secondaire dispensé par un centre d'éducation des adultes.

